

**QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**NO : R-3842-2013**

**HYDRO-QUÉBEC  
(ci-après le « DISTRIBUTEUR »)**

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ**

(ci-après « AQCIE »)

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE  
FORESTIÈRE DU QUÉBEC**

(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

---

**DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ**

---

**LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :**

**A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :**

1. L'AQCIE, fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « contrats spéciaux » et qui, collectivement, consomment environ **36 TWh** d'énergie

électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.

2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui œuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de 25 % de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de 60 % de la consommation de la grande industrie.
3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

#### **B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :**

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de **15 TWh** d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

**C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :**

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que le taux de rendement sur l'avoir propre du Transporteur et du Distributeur ainsi que le Mécanisme de Traitement des Écarts de Rendement (MTER) à être approuvés par la Régie dans le cadre de la présente instance auront un impact direct sur les tarifs d'électricité et conditions de service auxquels sont assujettis leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif « L » ou au tarif « M » ou qui sont parties à des « contrats spéciaux ».
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant aux audiences à être fixées par la Régie.
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Transporteur et du Distributeur.

**II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :**

14. Les intervenants ont l'intention de participer activement et de présenter une preuve et une argumentation à l'égard de tous et chacun des enjeux identifiés au paragraphe 2 de la demande du Transporteur et du Distributeur, soit :
  - a) La détermination d'un taux de rendement raisonnable de leurs capitaux propres aux fins de l'établissement de tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans la mesure où la Régie rend une décision en temps opportun ;
  - b) L'adoption d'un mécanisme de traitement des écarts de rendement (le « MTER ») entre le rendement des capitaux propres réalisé et celui autorisé (les « Écarts ») ;

- c) La création de comptes d'écart pour le Transporteur et pour le Distributeur afin de faire bénéficier leurs clients de la mise en œuvre du MTÉR proposé ; et
  - d) L'adoption de modalités de mise à jour du coût de la dette et du coût du capital prospectif.
15. Cependant, suite à une entente intervenue avec d'autres intervenants au présent dossier, il a été convenu que, pour éviter de la duplication dans les efforts de chacun :
- a) L'AQCIE et le CIFQ auront la responsabilité première de présenter la preuve et l'argumentation sur la détermination du taux de rendement raisonnable sur les capitaux propres qui devrait être alloué au Transporteur et au Distributeur aux fins de l'établissement de leurs tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ainsi, sous réserve du droit des autres intervenants de faire des représentations complémentaires sur cette question, la preuve et l'argumentation sur cet enjeu seront présentées pour le compte non seulement des membres de l'AQCIE et du CIFQ, mais également pour ceux de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Option Consommateurs (OC), Union des Consommateurs (UC), l'Association des coopératives d'économie familiale de Québec (ACEF-Q), l'Association des coopératives d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF-O) ;
  - b) C'est la FCEI qui aura la responsabilité première de présenter la preuve et l'argumentation relative à la proposition concernant l'adoption d'un mécanisme de traitement des écarts de rendement (le MTÉR), incluant les enjeux connexes à celle-ci, et, sous réserve du droit des autres intervenants de faire des représentations complémentaires sur cette question, la preuve et l'argumentation sur cet enjeu seront présentées non seulement pour le compte des membres de la FCEI mais également pour l'AQCIE, le CIFQ, l'UC, l'ACEF-Q et l'ACEF-O ;
16. L'AQCIE et le CIFQ sont d'ores et déjà en mesure d'informer la Régie qu'ils ont retenu les services du Dr. Laurence Booth pour agir en tant que témoin expert sur la question du taux de rendement. Les intervenants joignent, comme **Annexe A** à la présente demande d'intervention, le curriculum vitae à jour du Dr. Booth et demandent à la Régie de reconnaître sa qualification comme témoin expert aux fins de présenter une opinion professionnelle indépendante relativement aux enjeux pertinents à la détermination d'un taux de rendement raisonnable sur les capitaux propres du Transporteur et du Distributeur, incluant leur profil de risque et leur structure de capital, aux fins de l'établissement de leurs tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

17. De plus, comme partie intégrante du mandat à être confié au Dr. Laurence Booth, l'AQCIE et le CIFQ ont demandé à ce dernier de proposer des paramètres pour une formule d'ajustement automatique permettant d'ajuster le taux de rendement raisonnable sur l'avoir propre du Transporteur et du Distributeur pour tenir compte de l'évolution des conditions des marchés financiers pour les années postérieures à 2014, et ce, jusqu'à ce que le taux de rendement fasse l'objet d'une nouvelle étude approfondie par la Régie;
18. L'AQCIE et le CIFQ ont également l'intention de faire entendre leur analyse, Monsieur Olivier Charest, sur des questions connexes à la détermination du taux de rendement raisonnable à être alloué sur les capitaux propres du Transporteur et du Distributeur comme, par exemple, l'évaluation du risque d'affaires, financier et réglementaire auxquels ils sont assujettis ainsi que sur les modalités de création de comptes d'écart et de celles de mise à jour du coût de la dette ;

### **III. BUDGET**

19. L'AQCIE et le CIFQ joignent à leur demande leur Budget de participation préparé conformément aux dispositions du Guide de paiement des frais des intervenants 2012 aux fins du remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* ;

### **IV. TRADUCTION**

20. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment ;

### **V. COMMUNICATION AVEC LES INTERVENANTS**

21. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leurs procureurs, Me Guy Sarault du cabinet Bissonnette Fortin Giroux aux coordonnées suivantes :

**Me Guy Sarault**  
Bissonnette Fortin Giroux  
490, rue Laviolette  
St-Jérôme (Québec) J7Y 2T9  
Téléphone : 450-431-4114  
Télécopieur : 450-431-4194  
Courriel : [g.sarault@bfgca.com](mailto:g.sarault@bfgca.com)

22. L'AQCIE et le CIFQ apprécieraient également que les personnes suivantes reçoivent copie de toutes les communications adressées à leur procureur en rapport avec le présent dossier :

- **Monsieur Luc Boulanger**

Directeur-exécutif de l'AQCIE  
1010 rue Sherbrooke ouest #1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7  
Téléphone : 514-350-5496  
Courriel : [dg@aqcie.org](mailto:dg@aqcie.org)

- **Monsieur Pierre Vézina**

Directeur énergie du CIFQ  
1175, Avenue Lavigerie  
Bureau 201  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : 418-657-7916 poste 451  
Courriel : [pierre.vezina@cifq.qc.ca](mailto:pierre.vezina@cifq.qc.ca)

- **Me Olivier Charest, analyste**

470, Villeneuve  
Outremont (Québec) H2V 4R3  
Téléphone : 514-927-9904  
Courriel : [avocat-economiste@videotron.ca](mailto:avocat-economiste@videotron.ca)

**POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE DE :**

**ACCUEILLIR** leur demande d'intervention ;

**RÉSERVER** leurs droits de réclamer les frais raisonnables encourus et à encourir pour leur participation au présent dossier.

Saint-Jérôme, le 7 juin 2013

---

ME GUY SARAULT  
BISSONNETTE FORTIN GIROUX  
CABINET D'AVOCATS  
Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ